



**Sécurité Sociale et
Écologique Universelle**



**Monnaie nationale dédiée
complémentaire de l'euro
en gestion démocratique**



Sommaire

Préambule _____ 1

Là où nous en sommes _____ 3

La Terre brûle au nom de la course aux profits - L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre

Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle _____ 6

Un projet déjà fédérateur - Un système d'économie alternative - Démocratie interne - Nouvelle conception du travail et des revenus - Garantie de suffisance concernant l'essentiel - Répartition des rôles et des pouvoirs avec l'État - Des moyens à la hauteur des besoins

Pouvoir de création monétaire de la BCE ____ 21

Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant

Pour une monnaie nationale Sécu _____ 27

Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro - Institutionnalisation et planification démocratique

Perspectives _____ 35

Préambule

Notre objectif est de proposer puis d'élaborer collectivement, avec le plus de personnes, d'universitaires et d'organisations citoyennes, syndicales ou politiques possible, un projet commun d'alternative concrète et réalisable, permettant de sortir de la logique économique et financière qui nous propulse vers un chaos potentiellement fatal pour l'humanité.

En 1946, face aux impératifs de reconstruction, le Conseil National de la Résistance a donné naissance à un grand projet inédit, garantissant la santé et la protection sociale pour tous les habitant.es du territoire national. Gérée par les travailleuses et travailleurs hors logique du profit, malgré les attaques et les alternances électorales, « la Sécu » est restée une institution au service du bien commun, inspirante à l'échelle internationale.

Dans notre contexte de profonde dégradation sociale et écologique, ce grand projet nous semble devoir s'élargir à l'ensemble des besoins fondamentaux conditionnant notre survie humaine. Pour être à la hauteur des enjeux, il semble important d'associer ce projet aux possibilités de création monétaire sans dette en gestion démocratique, à un niveau macro économique.

Les élections présidentielles de 2022 pourraient être l'occasion de concrétiser le changement

d'échelle de cet héritage révolutionnaire et démocratique, en instituant au plan national un vaste système de "Sécurité Sociale et Écologique Universelle" répondant aux impératifs vitaux de soin aux humains et à la Terre.

Ce système devrait être intégré dans un projet plus global de VIème République sociale, écologique, solidaire et démocratique.

Concrètement nous proposons de travailler à la conjugaison entre :

- 1. **La reconquête de la Sécurité Sociale de 1946**, en l'étendant au-delà de la santé et de la protection sociale, à l'ensemble des besoins essentiels concernant le bien vivre et la restauration des écosystèmes. Sous gestion démocratique, et grâce au conventionnement, il s'agirait de développer un système économique alternatif garantissant collectivement l'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous.*
- 2. **La mise sous contrôle et gestion citoyenne du pouvoir de la création monétaire**, comme bien commun géré démocratiquement, avec l'objectif de subventionner, au-delà des cotisations sociales, cette « sécurité sociale et écologique universelle » dédiée à la mutation qui s'impose à notre humanité.*

Là où nous en sommes

La Terre brûle au nom de la course aux profits

L'humanité est aujourd'hui propulsée vers un immense chaos climatique, écologique, social, sanitaire, démocratique et humanitaire.

Au-delà de nos modes de vie, le principal responsable de ce désastre annoncé est le système économique et financier servant les intérêts des investisseurs. Cette logique détermine désormais la plupart des choix politiques et économiques à l'échelle planétaire aux dépens de l'intérêt commun.

Depuis la révolution industrielle, ce système exploite sans fin le travail humain et les ressources naturelles. S'appropriant l'ensemble des moyens permettant de répondre aux besoins des populations, il concentre la richesse produite dans les mains de quelques individus devenus plus riches que bon nombre d'États. Cette logique n'est en rien remise en question par l'ampleur des menaces climatiques et écologiques qui mettent en péril l'avenir de l'humanité.

Pourtant, les conclusions du prochain rapport du GIEC confirme l'ampleur des dégradations devenant irréversibles et leurs conséquences sur la vie sur la Terre dans les prochaines décennies.

L'humanité est maintenant face à ses responsabilités, devant relever les défis les plus importants de son histoire pour ne pas disparaître.

Il est évident que ce ne sera pas le système qui nous a mené à cette situation qui nous en sortira.

Les perspectives de croissance verte et de « green new deal » visant le « toujours plus » de dividendes pour les financiers, sont clairement de fausses solutions.

La décroissance énergétique, le soin et la solidarité entre humains, autant que la sauvegarde et la restauration des écosystèmes, ne peuvent pas être « rentables » au sens capitaliste du terme. Il nous faut donc instituer au plus vite d'autres moteurs de développement humain, du local à l'international.

Un changement radical s'impose concernant nos manières de vivre, de produire, de répondre à nos besoins, de nous entraider et de réparer les dommages écologiques partout où cela sera possible...

L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre

Pour permettre que demain, les humains puissent vivre dignement sur une Terre sauvegardée, bien que grandement dégradée, il nous faut mettre en œuvre une mutation globale fondée sur trois impératifs déterminants :

- **Prendre soin des humains**, en répondant ensemble aux besoins fondamentaux de toutes et tous, sans exclusion, sans exploitation ni profit de quiconque à l'égard des autres,
- **Prendre soin de la Terre**, et restaurer, autant que nous le pourrons, les écosystèmes dont nous faisons partie et qui nous font vivre,
- **Construire une démocratie vivante**, donnant à tous les êtres humains les moyens de décider de leur devenir commun, là où ils vivent, jusqu'au niveau international.

Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle

Un projet déjà fédérateur

A l'occasion des 75 ans de la Sécu, à l'initiative de la « Convergence Nationale de Défense Des Services Publics », avec un grand nombre d'organisations citoyennes, syndicales et politiques parties prenantes, une table ronde sur l'histoire et l'avenir de la Sécu a été organisée en octobre 2020 à l'École Nationale de la Sécurité Sociale à Saint-Étienne. Ce temps fort a permis de mettre en évidence plusieurs revendications et projets qui visent une reconquête de la Sécurité Sociale et un élargissement possible de ses missions à de nouveaux domaines essentiels à nos vies.

Ont été notamment évoqués les projets de sécurité sociale professionnelle, de sécurité sociale du logement et de sécurité sociale de l'alimentation, de sécurité sociale du XXIème siècle...

Ces différentes perspectives montrent que ce qui a été réalisé en 1946 peut être aujourd'hui collectivement reconnu comme une alternative concrète au capitalisme prédateur qui nous détruit. Le système de Sécurité Sociale pensé par le Conseil de la résistance au sortir de la seconde guerre mondiale peut être grandement développé et enrichi pour devenir un projet salutaire pour le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'affirmation d'une nécessaire rupture avec le capitalisme renvoie souvent à la peur du soviétisme russe et de ses dérivés. Dans ce contexte, il semble donc essentiel de pouvoir se référer à une expérience historique qui nous est chère, attachée à notre patrimoine social collectif, synonyme de protection et de soin sans discrimination. Cette expérience a montré l'ampleur des bénéfices humains qu'elle pouvait apporter à toutes et tous, y compris en infrastructures essentielles au bien commun.

Fondée sur la solidarité et l'universalité des droits, cette institution, gérée démocratiquement par et pour les bénéficiaires et les professionnels qui y travaillent, pourrait concrètement répondre à l'ensemble des besoins communs fondamentaux, en dehors de toute logique de profit.

Un système d'économie alternative conventionnée

Abordant dans le chapitre suivant la question des ressources nécessaires pour permettre le développement d'un tel système, nous proposons d'évoquer d'abord comment pourrait fonctionner cette sécurité sociale et écologique étendue.

Nous appuyant notamment sur le travail déjà avancé du collectif œuvrant pour une « [sécurité sociale de l'alimentation](#) », nous proposons d'envisager comment répondre à l'ensemble de ce qui est indispensable au bien vivre des personnes

habitant sur le territoire national, dans une perspective d'extension à l'échelle internationale.

L'objectif proposé serait d'élargir, au-delà de la santé et de la protection sociale, les droits fondamentaux garantis par ce système de « sécu renforcée ». Ces droits universels pour toutes et tous concerneraient en particulier :

- **l'alimentation** de qualité en circuit court,
- **le logement** basse consommation,
- l'accès à une **base en énergie renouvelable et en eau,**
- **les transports** collectifs bas carbone,
- **la communication et la culture.**

L'éducation et la formation pourraient y être intégrées.

Le droit au travail et aux revenus en suffisance pour chacun.e serait aussi assuré par ce système de sécurité sociale et écologique universelle, avec l'objectif de garantir la réponse aux besoins essentiels de toute la population et aux impératifs écologiques conditionnant la vie et l'habitabilité durable sur chaque territoire.

Comme pour les services de soin actuels, l'ensemble des activités garantissant l'accès aux droits reposerait, pour une part, sur les services publics concernés, et pour l'autre, sur un réseau d'actrices et d'acteurs économiques, qu'il s'agirait de développer et de conventionner selon des critères sociaux et écologiques déterminés au sein du système sécu.

Partant des besoins déterminés par les instances les plus proches des territoires et dans le respect des orientations fondatrices à valider démocratiquement au niveau national, les instances de gestion du système de sécurité sociale et écologique devraient ajuster et faire évoluer ces critères par délibération collective, en fonction des réalités, des besoins et des expériences progressivement acquises.

Concernant les orientations globales souhaitables, dans une perspective d'émancipation par rapport aux logiques aujourd'hui dominantes, les activités conventionnées pourraient être soutenues et développées avec l'objectif de fonctionner, hors logique de profit, selon des modes d'organisation et de gestion collective, de type coopératifs ou sous formes de « communs », en gouvernance partagée, avec écarts de salaires limités. Les pouvoirs de décision dans les structures concernées seraient prioritairement répartis entre toutes et tous, sans rapport avec les parts de capital éventuellement détenues. Ces différentes activités conventionnées seraient accompagnées pour répondre aux besoins collectifs de manière coordonnée et solidaire entre elles, hors logique de concurrence.

Dans le respect des processus démocratiques mis en œuvre et face à la nécessité d'étendre rapidement le réseau conventionné pour répondre à l'ensemble des besoins, un système de progression dans le respect des critères devrait être établi avec l'organisation d'accompagnements spécifiques concernant les différentes compétences et pratiques à faire évoluer.

Ce réseau de services publics et d'activités économiques conventionnées pourrait ainsi constituer la base d'un système d'économie citoyenne alternative à faire grandir à l'échelle nationale, fonctionnant selon des principes et des modes de financement propres en gestion démocratique.

Démocratie interne

Les instances de décision et de gestion de ce système de sécurité sociale et écologique étendue, seraient organisées et développées dans une perspective de fonctionnement démocratique innovant.

L'ensemble pourrait fonctionner selon le principe de démocratie ascendante, impliquant que les décisions soient prises au plus près des personnes concernées. Les instances régionales et nationales auraient comme champs de compétence uniquement les questions nécessitant une coordination ou des moyens mutualisés plus larges, sous mandat et interactions avec les instances locales.

Des méthodes d'élaboration et de décision collective donnant à la démocratie son véritable sens pourraient être mises en œuvre :

- instances collégiales associant les bénéficiaires et les professionnels du secteur conventionné,
- système d'élection améliorée et de délégation tournante,

- développement d'une pédagogie et d'un travail d'éducation populaire visant tous les publics,
- décisions au consentement sans objection de type « sociocratique »,
- modèle par cercles dit « d'holocratie » avec représentation montante et descendante entre les cercles...

Le contrôle citoyen concernant le fonctionnement et le respect des engagements pris pourrait être assuré par des instances constituées par tirage au sort.

Dans une perspective d'éducation populaire renforcée, le tirage au sort, associé à d'autres modes de délégation, permettrait de favoriser la formation et l'implication d'un nombre grandissant de citoyen.es dans les processus de décision et d'évaluation au sein du système mis en œuvre.

Pour assurer une part réelle d'autonomie de décision au niveau local, tout en garantissant la cohérence autour d'objectifs écologiques et sociaux ambitieux au niveau national, il semble nécessaire d'envisager un cadre commun définissant les principes et les orientations à mettre en œuvre dans la durée à tous les niveaux de l'organisation. Plutôt que de confier la définition et le contrôle des règles communes à un système de pouvoir central, il serait préférable d'écrire et de valider collectivement une charte constitutive commune, révisable uniquement selon un processus accepté par toutes et tous, définissant les fondamentaux structurant de l'ensemble du système.

Notons que ce système de sécurité sociale et écologique universelle constituerait une institution démocratique autonome et pérenne, indépendante et complémentaire de l'État et des collectivités locales, telle que la sécu a été conçue en 1946.

A l'inverse des autres institutions publiques, elle se situerait dans le temps long, n'étant pas soumise aux échéances électorales.

Même dans la perspective souhaitable où les institutions d'État et les collectivités locales seraient réorganisées de manière plus démocratique par rapport à leur fonctionnement actuel, cette autonomie démocratique du système de sécurité sociale et écologique devrait être garantie dans la durée.

Afin d'être « sanctuarisée », et protégée des coups de boutoir dont elle pourrait faire l'objet, la sécurité sociale et écologique universelle pourrait être inscrite, avec son cadre et ses objectifs fondamentaux, dans la constitution nationale. Ce cadre constitutionnel serait validé et modifiable uniquement par référendum, exigeant une majorité citoyenne élevée.

Cette sécurité sociale et écologique pourrait ainsi être constitutionnellement missionnée pour mettre en œuvre, avec la participation du plus grand nombre, hors logique concurrentielle et de profit, les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, autant que la protection contre toutes les précarités sociales et humaines.

Coopératives de territoire comme base locale du système

Au-delà de ce que nous connaissons aujourd'hui concernant la sécurité sociale, il semble intéressant de se donner d'autres représentations de comment pourrait fonctionner ce système de sécurité sociale et écologique universelle à l'échelle des territoires.

Nous proposons notamment de nous inspirer d'expériences telles que [« la coopérative Intégrale catalane »](#).

Sans nous situer dans une perspective d'abolition de l'État, il nous semble intéressant d'envisager comment développer les capacités collectives d'auto-organisation citoyenne au sein du système de sécurité sociale et écologique universelle. Ce mode d'organisation pourrait être inspirant pour permettre de répondre de manière coopérative et mutualisée aux besoins collectifs à l'échelle d'un territoire.

>>> Voir aussi les projets de coopération économique territoriale développés par différents réseaux citoyens, tels que la [« Fabrique de la Transition »](#) à Saint-Étienne, qui sont des pôles déjà à l'œuvre de ce qui pourrait se construire autour des caisses locales de sécurité sociale et écologiques universelle...

Nouvelle conception du travail et des revenus

Dans une perspective de travail valorisant et socialement utile, et de revenu garanti en suffisance pour toutes et tous, les notions de travail et de salaire pourraient être aussi repensées.

Au sein du réseau conventionné, au delà de la limitation des écarts de salaires, les revenus pourraient être, au moins en partie, dissociés des missions relevant d'un contrat de travail.

La planification des productions en fonction des besoins devant être assurée par les instances démocratiques de gestion de l'ensemble du système, les salaires et les revenus pourraient être détachés des impératifs de production.

Sans entrer dans les détails, ni ouvrir les débats nécessaires entre différentes propositions, il pourrait être intéressant de s'inspirer, pour le fonctionnement du réseau conventionné, des propositions de « [nouveau statut du travail salarié](#) » défendu par la CGT, de « [salaire minimum socialisé](#) » de Benoît Borrits ou de « [salaire à vie](#) » ou à la qualification défendu par Bernard Friot et le Réseau Salarial.

La mutualisation de la valeur ajoutée générée par l'activité au sein du réseau conventionné pourrait permettre de verser un salaire à toutes celles et ceux qui s'y engageraient, y compris pour des secteurs d'activité en émergence ou ne pouvant pas être « rentables » selon les critères économiques classiques.

Cela pourrait notamment permettre de valoriser et développer les actions de lien social ou de restauration des écosystèmes sans recherche de modèles économiques incompatibles avec leurs finalités.

De même, l'investissement de celles et ceux qui prendraient la responsabilité de mettre en œuvre et développer de nouveaux projets répondant aux besoins de production et/ou de performance écologique pourraient être reconnu et valorisé indépendamment des résultats générés.

Moyennant des ressources à la hauteur des missions envisagées, on pourrait aussi imaginer le versement d'un [revenu de base](#) à tous les habitants.es du territoire, potentiellement utilisable uniquement au sein du réseau conventionné, qui serait attribué et géré démocratiquement par le système de sécurité sociale et écologique lui-même.

Notons combien les personnes les plus éloignées de l'emploi dans le système actuel, peuvent développer de fortes capacités à s'organiser pour répondre aux besoins collectifs lorsqu'elles sont simplement assurées d'un revenu pérenne. Cela est clairement mis en valeur dans le film de Marie Monique Robin « [Nouvelle cordée](#) » retraçant la mise en place du projet « [Territoire Zéro Chômeur Longue Durée](#) » à Mauléon dans les Deux-Sèvres...

Garantie de suffisance concernant l'essentiel

Pour pouvoir relever les défis climatiques et sociaux, il va falloir mettre à l'arrêt les activités les plus destructrices, réduire toutes celles qui n'apportent rien à la collectivité, refinancer celles qui ont du sens et développer massivement toutes celles qui manquent. Rien de tout cela ne pourra être fait sans moyens financiers conséquents garantissant la suffisance et une forme d'abondance concernant l'essentiel.

Notons que le développement du système de sécurité et de protection sociale, dont la totalité de la population française a pu bénéficier depuis plusieurs décennies, est un atout fort dans un contexte de bouleversement qui pourrait exacerber toutes les peurs. Nous savons comment ces peurs peuvent être instrumentalisées pour mener à la « guerre des pauvres contre les pauvres » au profit des plus riches. Garantir ensemble la sécurité et la protection sociale du plus grand nombre pourrait être un antidote puissant contre les dérives néofascistes qui menacent.

Il serait particulièrement pertinent de se réapproprier l'enjeu de la sécurité, qui est un besoin essentiel pour toutes et tous, via la protection et la Sécurité Sociale et Écologique telle qu'envisagée, plutôt que de laisser les tendances autoritaires et fascistes en faire leur thème de prédilection.

Répartition des rôles et des pouvoirs avec l'État

Là où la Sécurité Sociale et Écologique générerait dans la durée la garantie des besoins essentiels hors système marchand capitaliste, les institutions d'État et parlementaires garderaient leur fonction de gestion du cadre légal et administratif concernant l'ensemble de la vie sociale et économique du pays.

Sur le plan économique, l'État aurait, par les lois et la fiscalité, la mission de régler, limiter et réorienter l'économie concurrentielle, avec l'objectif de réduire ses impacts délétères sur la vie naturelle et humaine.

La gestion des services publics répondant aux objectifs du système de sécurité sociale et écologique (santé, éducation, protection sociale, garantie de revenus, etc...) pourraient être déléguée à celui-ci. Tout en gardant le statut salarial de la fonction publique, ces services publics intégrés au système Sécu seraient alors gérés dans le respect des critères de conventionnement, selon des modes de fonctionnements démocratiques ascendants, impliquant de manière collégiale les bénéficiaires et les professionnels dans les instances de gouvernance et les processus de décision.

Notons que dans une perspective large, on pourrait aussi envisager que le service du maintien de la paix, missionné pour garantir la justice sociale et la protection civique des populations, soit géré de manière démocratique, par et pour les

citoyennes et les citoyens, au sein du système de sécurité sociale et écologique universelle.

L'objectif serait de construire une forme d'équilibre démocratique entre les pouvoirs plus descendants assurés par les institutions étatiques, administratives et législatives et ceux plus ascendants gérés par le système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Pour pouvoir assumer l'ensemble de ses missions, dans toute l'amplitude et la pertinence nécessaire, la question des moyens dont ce système de sécurité sociale et écologique universelle disposerait de manière pérenne est évidemment cruciale.

Des moyens à la hauteur des besoins

Face à l'ampleur des défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux, il semble impératif d'envisager de nouveaux moyens, rapidement disponibles en quantité importante, indépendants des marchés économiques et financiers aujourd'hui dominants, et détachés des secteurs dévastateurs qu'il nous faut abolir.

Avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, selon plusieurs études économiques, dont un rapport de la cour des comptes européenne, pour être à la hauteur du défi climatique, il faudrait engager plusieurs centaines de milliards d'euros par an pour la France, et plus de mille milliards d'euros annuels à l'échelle de l'Union Européenne.

C'est le budget évalué, dans le cadre économique actuel, pour mener un véritable plan de conversion rapide de nos systèmes de production et de consommation, soutenant la mutation nécessaire à l'échelle mondiale, en espérant maintenir comme il le faudrait, l'élévation de la température moyenne planétaire sous la barre des +1,5°C par rapport au début de l'ère industrielle.

Concrètement, cette mutation économique nécessaire vise :

- la réduction massive des consommations énergétiques,
- l'isolation de l'ensemble des bâtiments professionnels et d'habitation,
- la réorganisation des systèmes de transport,
- le développement de l'économie circulaire avec remise en état et réutilisation de l'essentiel des objets et matières premières récupérées, limitant l'extraction de nouvelles ressources naturelles.

Elle prévoit un vaste plan de mutation agricole, mettant fin à l'agriculture industrielle et développant à grande échelle l'agriculture paysanne et agroécologique, plus résiliente aux bouleversements climatiques, restauratrice des écosystèmes et captatrice de carbone. Il s'agirait aussi de repenser l'ensemble de nos activités industrielles, au sein d'un plan de relocalisation sur nos territoires, d'efficacité énergétique et de sécurité pour les populations, autant que d'économie et de préservation des ressources, dans la stricte limite des besoins nécessaires. Cela concernerait enfin la production en énergies renouvelables pour les besoins incompressibles...

En termes de ressources financières propres, le système de sécurité sociale de 1946, comme les projets d'élargissement envisagés jusqu'à présent, reposent sur les cotisations sociales prélevées sur la valeur ajoutée générée par le travail humain. Ces cotisations représentent la part de la richesse produite par les travailleuses et travailleurs, non versées en salaires individuels, mutualisée et gérée par celles et ceux qui l'ont générée en vue de garantir les droits fondamentaux pour toutes et tous.

Cette notion de part de richesse produite, mutualisée ou socialisée, gérée collectivement pour le bénéfice du plus grand nombre, différencie les cotisations de l'impôt. Cela a une valeur réelle et symbolique forte pour l'ensemble du monde ouvrier. Il semble essentiel de nous appuyer sur cette expérience de mise en commun réussie pour envisager la sortie du système économique qui mène l'ensemble de l'humanité vers sa possible fin.

Pour autant, le calcul lié au montant des salaires versés favorise les entreprises qui imposent des bas salaires, robotisent, sous-traitent ou délocalisent. L'idéal serait donc d'envisager l'augmentation de « l'assiette de prélèvement » en calculant le montant des cotisations sociales sur l'ensemble de la valeur ajoutée réalisée, divisée par le nombre de personnes salariées et multipliée par le coefficient d'écart entre les salaires au sein de l'entreprise.

Notons cependant que les activités économiques les plus solvables sont généralement celles dont nous devons nous défaire si nous voulons pouvoir

vivre demain dignement sur une Terre encore habitable et pouvant nous nourrir en suffisance.

Or, il n'est en rien logique ni souhaitable de dépendre des bons résultats des entreprises les plus néfastes pour financer ou subventionner les investissements et les activités les plus nécessaires.

Compte-tenu de l'ampleur des besoins financiers pour mettre en œuvre la mutation rapide nécessaire, il semble donc indispensable d'envisager d'autres systèmes de financement et de subventionnement, sortant éventuellement des schémas économiques et monétaires qui nous ont été imposés depuis plusieurs siècles.

Le pouvoir de création monétaire de la BCE

Pour sauver l'économie mondiale particulièrement menacée en période de pandémie, les États ont engagés des milliers de milliards d'euros et de dollars, à l'échelle internationale, pour éviter un processus d'effondrement économique et financier généralisé.

Déjà, après la crise financière de 2008, les Banques Centrales Européenne et américaine avaient créé des milliers de milliards d'euros et de dollars, pour sauver le système bancaire privé.

La question qui se pose maintenant est de savoir quels vont être les moyens envisagés par les États pour tenter de nous faire rembourser ces sommes, alors que ce remboursement n'a pas d'autre légitimité que les principes idéologiques dominant.

Selon les dogmes économiques et financiers existants, toute création monétaire est liée à une dette nécessairement remboursable et donnant droit à des intérêt à payer aux créanciers.

Particulièrement en Europe, depuis les accord de Maastricht, ces dogmes idéologiques justifient les campagnes d'austérité budgétaire menées depuis plusieurs décennies. Ces dogmes ont justifié l'imposition à la Grèce d'un plan massif de privatisation des biens publics, de réduction à grande échelle des dépenses d'État et de paupérisation de la grande majorité de la population.

Aujourd'hui, sauf à vouloir imposer la misère à tous les pays européens, compte-tenu des quantités des devises mises en circulation, les dogmes européens qui prévalent concernant la création monétaire pourraient être renversés.

Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant

Déjà depuis 2015, pour sauver le système bancaire, contournant les principes lui interdisant de financer directement les États, la BCE a racheté par milliards d'euros aux banques privées l'équivalent des prêts qu'elles leur ont accordés.

Le récent débat engagé par la [tribune de 150 économistes en Europe](#), demandant d'annuler les 3000 milliards d'euros de dettes publiques détenues par la BCE contre engagement d'investissements écologiques d'ampleur, montre que la mise en question des principes budgétaires et monétaires européens est aujourd'hui possible.

Partout dans le monde, particulièrement depuis la dernière campagne présidentielle américaine influencée par la « [Théorie Moderne de la Monnaie](#) », nous assistons à une forme de renversement des paradigmes monétaires et financiers prédominant. Depuis JM Keynes, presque tous les économistes avaient compris qu'il ne fallait pas attendre d'avoir accumulé de l'épargne pour pouvoir investir.

Cependant, on ne voulait connaître qu'une seule forme d'avance monétaire : le crédit. Ainsi, toute

nouvelle création monétaire (liée à un nouveau crédit) devait reposer sur une nouvelle dette, privée ou publique, avec la même rigueur de paiement d'intérêts et de remboursement pour tous les acteurs.

La généralisation de la mise des investissements publics sous la dépendance des marchés financiers a cependant précipité une dynamique économiquement, socialement, et écologiquement intenable.

Ce que les événements récents sont donc en train de mettre en lumière, c'est qu'une autre forme d'avance monétaire par les Banques Centrales serait possible : une création de monnaie "libre de dette".

Dans une perspective de transition écologique d'ampleur, les économistes Alain Granjean et Nicolas Dufrêne, proposent ainsi dans leur livre « La monnaie écologique » que le pouvoir de création monétaire de la BCE, mis sous contrôle démocratique, soit mis au service d'un grand plan de mutation visant la neutralité carbone en 2050. Ils envisagent la création d'une monnaie écologique sans dette générée par la BCE finançant directement les besoins de transition dans l'économie réelle...

Le pouvoir de création monétaire sans dette ni intérêt, que possède la BCE comme toutes les banques centrales, sans risque de faillite, ouvre donc aujourd'hui des perspectives inenvisageables jusqu'alors.

>>> *Voir extrait d'interview de Gaël Giraud*
https://youtu.be/krGE56V_-CM

Il y a donc un enjeu majeur à imposer que ce pouvoir de création monétaire de la BCE :

1. soit placé sous contrôle citoyen et en gestion démocratique,
2. soit utilisé pour relever les défis écologiques et sociaux à l'ampleur nécessaire
3. ne puisse pas alimenter encore les profits ou la pérennisation du système qui nous propulse vers l'abîme.

>>> Voir une autre petite vidéo explicative où [Gaël Giraud répond à la « Revue Projet »](#) concernant l'argent magique, le plan de relance, la dette publique détenue par la BCE et au final, concernant comment nous réapproprié, en tant que citoyens européens, cet outil monétaire

Cette mise en gestion citoyenne de la création monétaire, comme bien commun inaliénable au service de l'intérêt général, nous semble mériter qu'on y travaille collectivement, avec la conviction qu'elle pourrait changer profondément les perspectives d'action, de lutte et de revendication des mouvements citoyens, syndicaux et politiques pour les années qui viennent.

Notons dans ce sens qu'un document du pôle économique de la CGT écrit durant la première crise du Covid19, explicite cette possibilité de création monétaire sans endettement ni intérêt de la part de la banque centrale.

>>> Voir le document (page 11 au chapitre « Hélicoptère monétaire ») téléchargeable via le lien : https://communecosocialiste.files.wordpress.com/2020/12/dette-publique-cgt-noteeco_n154cgt.pdf

Ce document n'est plus accessible sur le site de la CGT

Dans ce contexte, si un tel renversement de paradigme monétaire et financier devenait possible au sein de l'Union Européenne, il serait particulièrement pertinent que la « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » soit missionnée pour gérer cette création monétaire liée à un engagement collectif fort en termes écologiques et sociaux.

Cette perspective de création monétaire au service du bien commun à l'échelle européenne est pour autant difficile à concevoir comme un objectif rapidement ou facilement atteignable.

Il semble donc utile d'envisager comment le système de sécurité sociale et écologique universelle tel qu'il est envisagé pourrait engager la mutation nécessaire, sans attendre de se voir attribuer cette manne monétaire européenne que seule une lutte sociale et politique d'ampleur pourrait permettre.

Envisageant la possibilité de créer une monnaie nationale complémentaire de l'euro, qui soit dédiée et gérée par le système Sécu lui-même, il nous semble important d'étudier les différentes formes envisageables afin de pouvoir déterminer ce qui serait le plus adapté.

Dans cette perspective, une des conditions que nous nous donnons est de pouvoir mettre en œuvre cette monnaie complémentaire nationale, en lui attribuant un potentiel de création monétaire important, sans se mettre en position de rupture avec les règles de l'Union Européenne.

Pour une monnaie nationale « Sécu »

Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro

Que ce soit pour utiliser de manière ciblée la monnaie qui proviendrait de la BCE placée sous contrôle et directive démocratique, ou pour envisager la prise en main nationale du pouvoir de création monétaire avec une finalité écologique et sociale déterminée, il semble intéressant d'étudier les avantages que pourraient procurer la mise en œuvre d'une « monnaie Sécu » nationale, complémentaire de l'euro.

Plusieurs formes de monnaies complémentaires de l'euro peuvent être envisagées.

Les monnaies locales

La forme de monnaie complémentaire la plus répandue est celle des monnaies complémentaires dites monnaies locales. Le principe, expérimenté à petite échelle par une cinquantaine de monnaies locales en France, est qu'une fois les euros transformés en monnaie complémentaire dédiée à un territoire, cette monnaie n'est utilisable qu'entre membres, à l'intérieur du périmètre défini pour son utilisation.

Cet impératif d'utilisation en circuit court peut donner à la monnaie concernée un rôle de stimulateur de la relocalisation des échanges, tout en mettant en valeur l'engagement collectif à agir ensemble pour l'intérêt commun du territoire.

Si le territoire concerné est riche d'un écosystème économique en capacité d'interagir pour répondre aux besoins locaux, la monnaie locale peut ainsi devenir un support d'échange grandissant, symbolisant la volonté d'action commune locale. Cela s'observe particulièrement dans le cas de l'eusko, monnaie locale basque, qui a dépassé en 2018 le million d'équivalent euros circulant dans l'économie réelle du territoire. Même les collectivités locales sont impliquées dans son fonctionnement et dans son utilisation, permettant de payer en euskos bon nombre de services rendus par les collectivités.

Il est cependant important de préciser que ces monnaies locales complémentaires, pour être légalement validées, ne peuvent être émises qu'en contre-partie du placement en banque d'une quantité équivalente d'euros. Cela signifie que de telles monnaies ne permettent pas de créer de la monnaie ou d'augmenter la masse monétaire circulant dans l'économie.

De ce point de vue, cela ne répond pas aux objectifs que nous nous fixons.

L'option « monnaie complémentaire nationale dite fiscale »

[Présentation vidéo par Thomas Coutrot](#)

Dépassant cette limite et pour tenter de recréer au sein de l'union Européenne une forme de circuit du Trésor tel qu'il fût mis en place en France entre 1948 et 1967, plusieurs économistes ont travaillé sur la possibilité de création d'une monnaie nationale fiscale complémentaire de l'euro à l'échelle d'un pays.

[Article de Thomas Coutrot sur blog Médiapart](#)

[Article de Benjamin Lemoine et Bruno Théret](#)

Yánis Varoufáki a prôné ce système lors de la crise grecque, pour tenter de donner à son pays des possibilités d'action face à la volonté d'imposition d'un plan d'austérité sans précédent par l'Union Européenne, la BCE et le FMI. Les délais n'ont cependant pas permis sa mise en œuvre.

L'émission d'une telle monnaie de crédit fiscal complémentaire à l'euro a l'objectif de permettre au gouvernement concerné d'injecter de la liquidité de façon autonome, efficace et ciblée sans endettement. Ce système pourrait être utilisé notamment pour le règlement d'une part des salaires des fonctionnaires, des prestations sociales et des achats publics... L'État serait engagé en contre-partie à accepter ce moyen de paiement à valeur euro pour le règlement des impôts. Cette garantie assurerait la confiance et l'acceptation sociale de la monnaie complémentaire en tant que moyen de paiement au niveau national.

Dans cette option, l'euro serait conservé en tant que monnaie commune de cours légal. Il serait complété par ce moyen de paiement national, adossé comme toute dette publique aux recettes fiscales à venir, et géré par le Trésor public ou par

une institution indépendante selon une application transparente. Cet instrument de paiement serait maintenu à parité avec l'euro sans pour autant être convertible et négociable sur un marché des changes.

L'enjeu de ce système est de pouvoir mener des politiques alternatives aux politiques d'austérité, en répondant aux besoins sociaux au niveau national, sans remettre en cause l'unité de la zone euro. Il s'agit de se donner des marges de manœuvre nationales en évitant de se mettre en conflit direct avec les traités européens.

On peut noter qu'en France, le « circuit du Trésor » a permis de financer la reconstruction d'après-guerre selon des principes similaires.

[vidéo Circuit du Trésor par Benjamin Lemoine](#)

De même, les « quasi-monnaies » émises par les provinces argentines entre 1984 et 2003, ont été couronnées de succès malgré la relative faiblesse de leur adossement fiscal et l'instabilité économique nationale.

Concernant le projet de développement du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle, la création d'une telle monnaie fiscale pose cependant un problème.

Au-delà du fait qu'un bras de fer avec l'Union Européenne pourrait être ainsi engagé, non sans pertinence, le fait qu'une telle monnaie, adossée aux recettes fiscales, ne puisse être gérée que par l'État n'est pas le choix que nous privilégions.

Il reviendrait en effet à l'État de déterminer quelle part de cette monnaie fiscale serait attribuée ou non au système de Sécurité sociale et écologique

universelle, ce qui irait à l'encontre des fondamentaux d'autonomie de financement auxquels nous tenons.

Le « crédit mutualisé » ou Barter

Il existe une autre forme de création ou avance monétaire, gérée collectivement au sein d'un réseau d'acteurs économiques déterminé, qui peut fonctionner de manière complémentaire et autonome par rapport à la monnaie de cours légal. C'est le « crédit mutualisé », ou « Barter » en anglais.

Il a été notamment mis en œuvre à grande échelle par les PME Suisses en 1934, pour compenser la crise économique sévissant alors sur les marchés extérieurs. Aujourd'hui, 60000 PME suisses utilisent encore le nommé « WIR » dans leurs échanges entre elles. Cette monnaie particulière, appartenant à ses utilisateurs sans cours légal, est aujourd'hui officiellement intégré au système monétaire suisse.

Dans leur fonctionnement, ces systèmes de « crédit mutualisé ou Barter » sont des systèmes d'échange inter-entreprises. Ils peuvent être intégrés des individus comme en Sardaigne avec le crédit mutualisé nommé « [Sardex](#) ».

Le principe de fonctionnement de ces quasi-monnaies repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres acteurs de la communauté. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits à l'échelle de l'ensemble

du réseau reste égale à zéro. Il s'agit d'un système d'avances fondé sur la confiance mutuelle et la solidarité entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.

Dans ce cadre, nous pourrions imaginer qu'une caisse nationale « Sécu », éventuellement secondée par des caisses territoriales, aient la possibilité d'avoir un compte négatif conséquent ou non limité. Ces caisses auraient la perspective de retour d'unités de compte, par exemple via le paiement des cotisations sociales du réseau conventionné en crédit mutualisé.

Cette possibilité de compte négatif non limité pourrait notamment permettre de rétribuer directement les personnes salariées au sein du réseau conventionné, ou de subventionner le développement de structures de production respectant les critères de conventionnement. Les caisses créditeraient alors en positif le compte des personnes ou des structures concernées.

Cela reviendrait concrètement à une capacité de création monétaire, non convertible en euro, anticipant la production de biens et de service pour répondre aux besoins et aux droits fondamentaux garantis à toutes et tous par le système. Cela fonctionnerait de manière assez similaire au système de monnaie complémentaire fiscale, en étant adossé aux cotisations sociales à venir, propres au réseau sécu conventionné, plutôt qu'aux impôts perçus par l'État.

Notons que les systèmes de crédit mutualisé ou barter, nombreux en Amérique du nord, se développent à plus petite échelle en Europe. Ils

sont de fait compatibles avec les traités européens.

Rien n'empêche donc d'envisager la création d'un tel système à l'échelle nationale, qui serait dédié et géré démocratiquement par le système de Sécurité sociale Écologique Universelle.

De ce fait, le crédit mutualisé développé au sein du réseau conventionné nous semble être la forme la plus propice au projet tel que l'imaginons.

Notons que, comme le fait la monnaie locale franco-suisse « [le Léman](#) » couvrant le secteur de Genève, fonctionnant sous forme de cryptomonnaie décentralisée, il est possible d'associer le crédit mutualisé, non convertible en euro, avec un système de monnaie convertible garantie par dépôt bancaire comme le sont les monnaies locales, sur des comptes nominatifs uniques. Ces comptes en cryptomonnaie permettent aussi d'utiliser de manière complémentaire des euros et des francs suisses.

Dans un tel système, il serait possible de transformer une part choisie des euros collectés, via les cotisations sociales notamment, en « monnaie sécu ». Cette monnaie attribuée par les caisses de sécu serait ainsi garantie de rester au sein du réseau conventionné, respectant les objectifs écologiques et sociaux déterminés collectivement, en évitant les fuites vers l'économie marchande.

Seule resterait en euro la part de cotisations collectées dont le réseau aurait besoin pour se fournir en biens ou ressources non accessibles au sein du réseau.

Institutionnalisation et planification démocratique

Quelque soit le système de création monétaire, la première condition pour son développement est la confiance que lui attribueront les personnes qui y auront recours.

Plus le système monétaire mis en œuvre est institutionnalisé, éventuellement inscrit dans la constitution, potentiellement adossé, même symboliquement, à l'ensemble des biens publics ou infrastructures nationales par exemple, plus l'indice de confiance peut être élevé.

L'autre élément de confiance plus essentiel encore est le fait que cette monnaie corresponde à une production de valeur effective. « La monnaie ne se mangeant pas », la seule limite réelle à la création monétaire en grande quantité est, en contrepartie, l'impératif de production générée de biens et de services, correspondant à la valeur monétaire mise en circulation, et répondant aux nécessités de l'ensemble de la collectivité.

Il s'agit donc de s'assurer collectivement, à travers la gestion démocratique du système de Sécurité Sociale et Écologique mis en œuvre, que l'ensemble de la communauté investie dans le réseau conventionné soit en capacité de produire les membres en inter-action avec les autres, les biens et services nécessaires.

Ce rôle à assumer par les instances de gestion du système de sécurité sociale et écologique est celui de la planification démocratique indispensable à mettre en œuvre au sein d'un tel système.

Perspectives

La proposition ici énoncée n'est en rien exhaustive ni définitive. Elle souhaite être un outil d'échange, de travail et de construction collective pouvant permettre d'élaborer ensemble des perspectives fédératrices, capables d'engager une mobilisation commune transpartisane.

C'est avec intérêt que nous échangerons avec toutes les personnes, groupes et organisations que cette réflexion motivera.

Nous ne manquerons pas de solliciter largement toutes celles et ceux qui nous semblent potentiellement concerné.es. Nous travaillerons avec toutes les personnes qui souhaiteront avancer avec nous dans le sens proposé.

Vous remerciant d'avance de votre intérêt.

Afin de faciliter la compréhension du système global ainsi évoqué, nous proposons un schéma de fonctionnement reprenant l'essentiel des points abordés précédemment.

[Ce schéma est téléchargeable ici](#)

Il est inspiré d'un [schéma de travail réalisé par le réseau salariat](#) dans le cadre de la réflexion collective concernant le projet de sécurité sociale alimentaire